



Paralysée du bras droit depuis 19 ans est-ce trop tard?

Par **Myriam**, le **04/06/2010** à **16:18**

Bonjour,

Suite à un accident à l'accouchement de ma mère, je suis désormais atteinte d'une paralysie du plexus brachial; âgée aujourd'hui de 19 ans, est-ce trop tard pour entreprendre une poursuite judiciaire?